

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : STOP À LA LOI DU SILENCE

En France

Au travail :

- 8 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour sur les lieux de travail,
- 20% des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle,
- 80% des femmes salariées considèrent que dans le travail les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes.

Dans la vie :

- 1 femme meurt tous les 2 à 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint,
- 1 femme est violée toutes les 7 minutes.



Des lois, des moyens juridiques existent pour les combattre. Avec la CGT, si vous êtes victimes ou témoins, dénonçons ces violences ; ce n'est pas une fatalité. La peur doit changer de camp.

Même la Ministre a témoigné, dans les médias, du sexisme à l'hôpital, mais il ne suffit pas qu'elle s'offusque, le gouvernement doit mettre en place un plan d'urgence contre les violences sexistes et sexuelles.

LE SEXISME AU QUOTIDIEN, C'EST QUOI ?

- Commentaires sur le physique ou la tenue,
- blagues graveleuses...

LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL, C'EST QUOI ?

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui :

- portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,
- Créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est également assimilé au harcèlement sexuel, le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, pour soi-même ou pour un tiers.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale propose un grand plan d'action avec de réels moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde de la santé et de l'action sociale :

✋ A l'intégration de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles comme nouveau thème de négociation obligatoire dans tous nos établissements,

✋ A l'obligation d'accords égalité dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale non lucrative et dans le secteur lucratif de la santé, avec un volet sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,

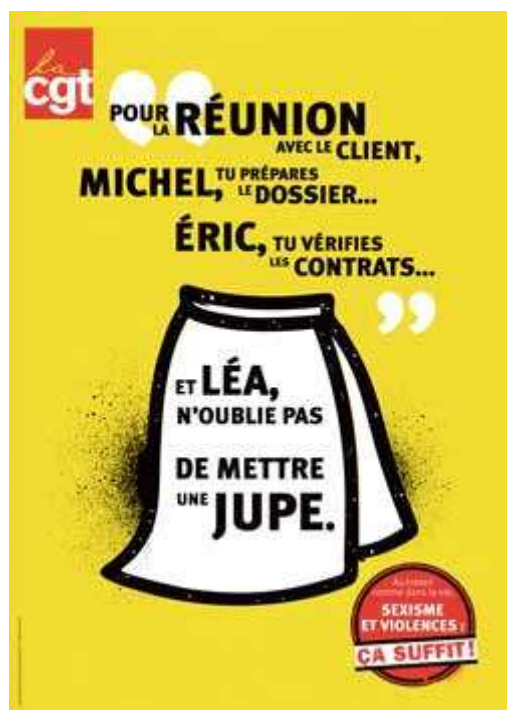
✋ A l'application et l'amélioration du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique,

✋ A de nouveaux droits pour protéger, aider et soigner les femmes victimes de violences au travail ou conjugales et infra-familiales, et garantir le maintien de leur emploi,

✋ A une réelle politique de prévention sur les lieux de travail,

✋ A de réelles sanctions envers les agresseurs si les faits sont confirmés,

✋ A une formation pour les étudiant.e.s et des professionnel.le.s de santé et d'action sociale, des personnels des ressources humaines, des représentant.e.s des CHSCT...



LE 25 NOVEMBRE,

**JOURNÉE MONDIALE
CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES,
POUR DIRE :**

**“STOP AUX VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES AUSSI
BIEN AU TRAVAIL ET DANS
LA VIE”.**



Local CGT – Pavillon Broca – Poste 33752 – 02-43-43-29-00

cgt@ch-lemans.fr –  Cgt CH Le Mans

Site internet : cgtchdumans.reference-syndicale.fr